

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

8/1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, EDUCATIVES ET CARITATIVES 2018

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Par la délibération 8/2 du 14 décembre 2017, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'octroi d'avances de subventions pour les associations culturelles, éducatives et caritatives en l'attente du vote du Budget Primitif 2018.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur l'attribution des montants définitifs des subventions 2018 aux associations locales conformément aux tableaux et dispositions suivants :

A. Subventions de fonctionnement

Bénéficiaires	Montants en €
Act'erre	150
Amifa	770
Amis de l'école de musique	150
Amethyste	150
Association historique	500
Anciens combattants	1200
Ararat	200
Babelle	250
Cabane dans les arbres (la)	500
CADLM	1500
Caramel	81 000
Carambol'âge	400
Centre social Imagine	85 500
Centre social Imagine Contrat enfance	600
Centre social Imagine Animation globale	65 000
CESAM	600
Chorale Dominique Savio	600
CLCV	1200
Colombie en Nord	300
Danse expression	230
DDEN	250
Donneurs de voix	150
Eugénies	170

Fédéjeux	150
Jazz à Mons en Baroeul	150
Jean Bosco	200
Harmonie Municipale	18 700
Mons Activ	150
Mieux vivre aux anémones	150
Mons Entr'aide	1866
Mons la Chapelle	150
Mons Fabrica	1000
Mons Loisirs	120
Mons Promotion Culture	110
Mons Secourisme	2150
Mons Vacances	1300
Mons une ville à vivre	150
Nord Madame	380
Association du Parc de la solitude	200
Polymuse	150
Pont du lion d'Or	150
Prim'enfance	300
Promesse	650
Quatre saisons	350
Saveurs du Marché	3000
Scrabble à Mons	150
Si tuenda Gospel	200
Théâtre du jeudi	150
U'percut	1500
Vivat musica	100
Union des Yezidis de la France	150
Vital Swing	960
Total	276 106

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

B. Subventions pour projets ou équipements

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Anciens Combattants	1 500,00	Achat de médailles, repas du 11 novembre, sorties « mémoire »
Association Historique	1 500,00	Journées du Patrimoine
CADLM	375,00	Exposition d'Emilie
Caramel	5500,00	Les allumoirs (3 200 €), séjour vélo (1 500 €), sorties (800 €).
Centre social Imagine	12 500,00	Jeux ludothèque (900 €), carnaval (4 500 €), Fête du jeu (900 €), activités jeunes (1 500 €), sorties familiales (4 700 €)
CESAM	28 000,00	Dimanches du Barœul (19 000 €) – Marches exploratoires (1 000 €)
Danse Expression	1760,00	Spectacle de danse
Fédéjeux	4000,00	Ludinord
Mons entraide	5 250,00	Cotisation banque alimentaire - location véhicules
Mons Promotion Culture	1 100,00	Dictée, expositions de peintures, salon artisanal de Noël
Mons Secourisme	4500,00	Achat d'une ambulance
Prim'enfance	2450,00	atelier motricité– Danse création
Saveurs du marché	1200,00	Incroyables comestibles monsois
TOTAL	69 635	

Ces subventions seront versées dans les conditions suivantes :

- 50 % suite à l'adoption de cette délibération par le conseil municipal,
- 50 % sur présentation des justificatifs de dépenses en rapport avec l'objet de la subvention.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

C. Monitorat technique

Bénéficiaires	Montants en €	Objet
Babelle	750,00	Cours de théâtre
Cabane dans les arbres	7 210,00	Activités parents-enfants
CADLM	7 000,00	Fitness
Centre social Imagine	7 000,00	Accompagnement à la scolarité
Danse Expression	8 100,00	Cours de danse
Prim'enfance	350,00	Eveil aux livres
TOTAL	30 410,00	

Ces subventions seront versées, pour les activités organisées par les associations de janvier à décembre, au fur et à mesure de la présentation des documents attestant de l'activité organisée (listes de présence des participants, fiches de paie des intervenants). Pour le mois de décembre, les subventions pourront être versées en janvier de l'année suivante.

Ces dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

D. Subvention dans le cadre des accueils collectifs de mineurs

La Ville participe, depuis de nombreuses années, au financement des activités de type « accueils collectifs de mineurs » organisées par les associations monsoises « Caramel », Centre Social « Imagine », « Mons Vacances » et « Promesse », en direction des jeunes de 2 à 18 ans.

Afin de permettre le versement des subventions municipales à ces associations pour l'année 2018, il est proposé de les fixer à la hauteur maximale de :

- 26 530,00 € pour l'association « Promesse », correspondant à ses activités d'accueil de loisirs périscolaire et du mercredi,
- 29 890,00 € pour le Centre Social « Imagine », au titre de ses activités d'accueil de loisirs enfants et adolescents du mercredi, du samedi et des vacances scolaires,
- 15 680,00 € pour l'association « Caramel » au titre de ses activités d'accueil de loisirs périscolaires, du mercredi, du samedi et des vacances scolaires.
- 15 680,00 € pour l'association « Mons Vacances » au titre de ses activités d'accueil de loisirs lors des vacances scolaires.

Pour ces quatre associations, les dépenses seront imputées à l'article fonctionnel 92421, compte nature 6574.

Ces subventions seront versées au fur et à mesure de la présentation, par les associations concernées, des justificatifs nécessaires (états de présence des participants, nombre de journées, de demi-journées ou d'heures de fonctionnement) suivant les barèmes fixés par le conseil municipal lors de sa séance du 22 février 2018.

Il est, également, proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer 3 055,00 € au Centre Social Imagine pour l'encadrement des NAP pour une période de 22 semaines de janvier à juillet 2018 à raison de 4 séances par semaine soit un total de 88 séances. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92255 et au compte nature 6574,
- attribuer 1 925,00 € à l'Association de Badminton Monsoise pour l'encadrement des NAP pour une période de 22 semaines de janvier à juillet 2018 à raison de 2 séances par semaine soit un total de 44 séances. Le versement de cette subvention sera opéré au fur et à mesure de la présentation des documents attestant la bonne tenue de l'activité. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92255 et au compte nature 6574,
- attribuer une subvention de 16 274,00 € au Comité des Oeuvres Sociales de la Ville. Cette dépense sera imputée à l'article fonctionnel 92020, compte nature 6574.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser l'attribution des montants définitifs des subventions annuelles aux associations locales,
- inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2018,
- imputer ces dépenses aux articles fonctionnels et compte nature correspondants.